

ENVIRONNEMENT

La circulation réduite en forêt

Des voies du massif forestier de Crécy-en-Ponthieu sont désormais interdites à la circulation. En cause : trop de véhicules et d'engins à moteur gênant les exploitants et la faune.

V.H.



Des panneaux ont été installés dans les entrées d'allées forestières désormais fermées à un certain type de trafic à moteur.

Automobilistes, motocyclistes, quadistes sont priés de passer ailleurs. Ils deviennent indésirables dans plusieurs routes dites « empierrées » de la forêt de Crécy-en-Ponthieu. Son massif s'étend sur 4 300 hectares. Ces routes partent (ou arrivent) notamment de Forest-l'Abbaye, Bernay-en-Ponthieu, Forest-Montiers, Machiel. Au sud du massif, la très longue allée Marcotte débute entre Forest-l'Abbaye et Nouvion (voir plan ci-contre). Cette interdiction définitive a pris effet le jeudi 1^{er} septembre, indique l'Office national de la forêt (ONF), gestionnaire, et gendarme de cet espace domanial. Des doubles barrières coulissantes en bois ont été installées sur ces entrées de routes désormais fermées, sauf pour les exploitants professionnels et les particuliers qui font du bois de chauffage dans ce massif. On appelle l'une et l'autre de ces catégories les usagers de la forêt. En leur centre, ces doubles barrières laissent la place au passage des cyclistes,

promeneurs, de personnes en fauteuil roulant ou de poussettes.

Des panneaux d'interdiction matérialisent ces nouvelles dispositions. Elles résultent de deux motifs, explique Yann Bienaimé, de l'ONF, à Crécy : « *Ces routes sont en mauvais état. De plus en plus de véhicules 4X4 et de quads les empruntent. Cette fréquentation pose des problèmes aux usagers de la forêt et n'assure pas la sécurité des gens qui s'y promènent.* »

OBJECTIFS : SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ

M. Bienaimé reconnaît aussi que les crédits manquent pour les entretenir ; ce qui incombe à l'État. Les fermer à une partie du trafic empêche qu'elles ne se dégradent plus encore. Cela a aussi deux autres objectifs : offrir davantage de tranquillité à la faune et tenter de réduire les actes de vandalisme, comme le tagage d'arbres ou les dégradations sur le mobilier (panneaux indicateurs). Toutes les voies empierrées ne sont pas concernées. Il en reste que les véhicules et engins à moteur peuvent utiliser, qui traversent le massif (en bleu sur le plan), en marge de la route départementale allant de Crécy-en-Ponthieu à Forest-l'Abbaye. La très fréquentée voie de la Clairière-du-Muguet demeure ainsi accessible entre la départementale 111 et le hameau de Marcheville. « *Ces décisions ont été prises après en avoir parlé aux maires des communes limitrophes et au syndicat Baie de Somme - 3 Vallées. Il y a une réflexion à mener sur les voies qui restent ouvertes aujourd'hui* », indique le représentant de l'ONF. 70 kilomètres de voirie carrossable pour les grumiers sillonnent ce massif, dont 44 km sont empierrés et 23 bitumés. La forêt de Crécy compte, en outre, 26 km de chemins naturels, ne pouvant théoriquement être empruntés par les exploitants que par beau temps.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)